

ANNEXE : TABLEAU DES TARIFICATIONS

REMUNERATION				
Accompagnement individuel d'un enfant	Temps administratif	Equipe Pluridisciplinaires de Soutien mensuelles	Réunion d'équipe Du service AED-AESH	Formation ou journée thématique
1 h/semaine Période scolaire (maximum)	30min/an/enfant	3h/EPS (10 EPS/an)	2h30/réunion (5 réunion/an)	30 €/demi-journée
12€/h	12€/h	36€/EPS	30€/réunion	
Pour l'année 2022 : 33 semaines scolaires pour 6 accompagnements 6h*33 semaines = 198h	3h*33 semaines = 99h	10*36€	5*30€	Prévisionnel 2022 : Approximativement 10 demi-journées
2376€/an	1188€/an	360€/an	150€/an	300€/an
Soit une rémunération prévisionnelle de 4374 € /an				

REMBOURSEMENT DES FRAIS		
TYPE DE FRAIS	EXEMPLES	CONDITIONS DE REMBOURSEMENT
Achats de consommation liés à des temps d'accompagnement individuel de l'enfant	Consommation du type restaurant, café	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Condition de prise en charge de l'enfant doit être inscrite dans le projet individualisé d'accompagnement avec des objectifs détaillés qui justifient ce type de frais. ➤ Sur justificatif (ticket de caisse ou facture)
Frais de repas et frais de transport liés à des temps de formation ou de journée thématique	Formation Sortie collective avec l'ensemble des enfants accompagnés par le PRE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Transmettre un ordre de mission ➤ Sous réserve de l'accord du chef de service, du DGS et du Maire ➤ Sur justificatif : facture